



LE PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL

EN DANSE ET ARTS DU CIRQUE

Dossier élaboré par le groupe de travail (GRE) des conseillers pédagogiques départemental et de circonscription en EPS, 1° degré - DSDEN Rhône 2014

OBJECTIFS DE CE DOSSIER

Ce dossier est un document d'appui pour construire un projet partenarial en danse et arts du cirque. Il doit permettre de poser des perspectives communes, de donner un sens au travail de chacun et d'élaborer un projet artistique et culturel de classe, d'école.

1. Définition du partenariat
2. Conditions du partenariat
3. Partager des finalités et des objectifs
4. Partager un projet artistique
5. Partager une démarche de création
6. Les apprentissages visés
7. Les rôles et les apports de chacun dans le projet
8. Elaborer un plan commun d'actions
9. Transmettre pour faire valider une FICHE PROJET
10. Evaluer le projet : points d'appui pour faire un bilan du projet avec le partenaire
11. Annexe

1. LE PARTENARIAT

- **Le partenariat est avant tout une rencontre voire dans une certaine mesure une aventure.**¹

Les deux partenaires doivent être prêts à créer un dialogue, à créer des ponts culturels entre eux.

- **Le partenariat est aussi une relation de réciprocité au bénéfice des élèves.**

Il doit s'appuyer nécessairement sur un projet éducatif commun. Il s'agit d'identifier des apprentissages et de dépasser le cadre d'une simple pratique.

- **Le partenariat est une action négociée² et construite, dans un contexte spécifique.**

Le partenariat doit prendre en compte une analyse du contexte dans lequel il va s'exercer et des élèves auxquels il s'adresse.

2. LES CONDITIONS DU PARTENARIAT EN DANSE ET ARTS DU CIRQUE³

Dans un projet en partenariat, l'enseignant est maître de son projet pédagogique, inscrit dans le projet d'école, qu'il mène avec sa classe entière, dans le temps scolaire en s'appuyant sur les programmes.

Avant de commencer:

- Prendre contact avec l'Inspection de l'Education Nationale de sa circonscription
- Rédiger son projet, le soumettre à l'agrément de l'IEN
- Proposer l'intervenant avec qui il souhaite travailler
- Attendre la validation du projet et du choix de l'intervenant avant la mise en œuvre

Attention :

Les intervenants bénévoles doivent être agréés par l'inspecteur de l'éducation nationale et autorisés par le directeur d'école.

Les intervenants rémunérés sont soumis à une double condition pour intervenir à l'école :

- une qualification dans l'activité artistique
- un agrément délivré par l'inspecteur de l'éducation nationale qui valide leur compétence à enseigner à un public de jeunes enfants et à s'inscrire dans un projet.

En danse

- être titulaire d'un diplôme d'état en danse (DE) ou démontrer une compétence professionnelle.

Cette compétence sera alors examinée par une commission départementale constituée d'un conseiller pédagogique départemental en EPS et d'un ou deux conseillers pédagogiques de circonscription en EPS. Un avis consultatif sera pris auprès de conseillers pour l'éducation artistique et culturelle à la DRAC Rhône-Alpes et à la DAAC. L'intervenant devra fournir un curriculum vitæ.

¹ L'éducation artistique de quoi parle-t-on ? Colloque de Cergy Pontoise 7 Juin 2008

² Cité par Daniel Comte La notion de partenariat Les cahiers pédagogiques n°421 février 2004

³ Voir en annexe la note de service du 7 avril 2010 - Travail en partenariat en danse et arts du cirque

En arts du cirque

- être titulaire à titre dérogatoire, du brevet d'initiateur en arts du cirque (BIAC) ou du BPJEPS activités du cirque.

L'intervenant devra obligatoirement fournir un curriculum vitæ. Sa compétence à conduire un projet artistique avec des élèves de l'école élémentaire sera examinée par une commission départementale constituée d'un conseiller pédagogique départemental en EPS, d'un ou deux conseillers pédagogiques de circonscription en EPS. Un avis consultatif sera pris auprès de conseillers pour l'éducation artistique et culturelle à la DRAC Rhône-Alpes et à la DAAC.

Des remarques pour les arts du cirque

Les interventions en arts du cirque sont plutôt conseillées en cycle 3.

Il convient de distinguer le partenariat avec une compagnie artistiques et un partenariat avec une école de cirque où la dimension artistique n'est pas toujours première.

Les activités supports conseillées sont le jonglage (manipulations simples d'objets) et les acrobaties simples (en prêtant une attention particulière à la sécurité).

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'engins sollicitant l'équilibre sont soumis à condition, il est demandé de se rapprocher des CPC EPS ou CPD.

3. PARTAGER DES FINALITES ET DES OBJECTIFS

Le partenariat nécessite la reconnaissance des différences ; le monde scolaire et le monde artistique n'ont ni le même langage ni le même fonctionnement, les mots peuvent revêtir des significations différentes.¹

Ce projet ne peut pas être une « opération clé en main » où la délégation viendrait se substituer à la coopération. Il s'agit de travailler ensemble, dans une perspective de complémentarité, d'identifier des apprentissages et de dépasser le cadre d'une simple pratique.

Ce partenariat s'inscrit dans une des finalités de l'école : l'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Dans sa mise en œuvre l'enseignant comme l'artiste doivent contribuer à cette éducation. Il doit apparaître au sein du volet artistique et culturel du projet d'école². Il contribue à enrichir le parcours artistique et culturel de l'élève, durant sa scolarité.

L'éducation artistique et culturelle à l'école a une triple finalité³ :

1. Le développement de la personne dans ses dimensions sensibles, expressives, créatrices et sociales

A l'école primaire, l'approche artistique va permettre à l'enfant :

- *d'exprimer " son être au monde " en créant des objets, des gestes, des textes, des sons.*
- *de développer la fonction symbolique. En " recréant le réel ", en l'imaginant autre, en inventant, l'enfant développe son intelligence.*
- *de développer et maîtriser son affectivité vis à vis de lui-même et des autres avec qui il va partager des émotions.*

2. L'acquisition de compétences spécifiques à chaque domaine artistique, le développement d'un processus de création, en production et en réception

A l'école primaire, les pratiques artistiques s'organisent autour :

- *d'expériences vécues à travers les sens qui conduisent à une production*
- *d'un regard partagé sur la production*
- *d'une démarche commune de création : alimenter, expérimenter, s'approprier répéter, composer, présenter*

3. La sensibilisation au monde artistique et culturel

A l'école primaire, l'éducation culturelle favorise la rencontre avec :

- *des lieux culturels*
- *des artistes pour s'imprégner de leur univers de création*
- *des œuvres contemporaines et passées pour pouvoir asseoir ses racines et s'ouvrir au monde. (histoire des arts)*

¹ La notion de projet, par exemple, prend un sens particulier en fonction du contexte.

Pour l'artiste le projet artistique prend son importance dans son objet c'est à dire la production. Pour l'enseignant le projet artistique de l'élève s'ancre surtout dans son processus d'élaboration et les apprentissages qu'il sous-tend. Le projet artistique et culturel pour l'institution scolaire est une organisation pédagogique.

² Textes de référence : B.O.E.N. n° 5 du 3 février 2005, B.O.E.N n° 32 du 28 août 2008, circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007, voir le site du groupe arts et culture DSDEN Rhône

³ B.O.E.N. n° 5 du 3 février 2005

4. PARTAGER UN PROJET

UN PROJET, DEUX PERSONNALITES



Confronter et échanger autour du projet de chacun

L'artiste peut être davantage porteur d'un projet artistique, l'enseignant est lui porteur d'un projet éducatif¹. C'est sur l'articulation de ces deux projets que doit se faire l'accord pour que l'élève tire bénéfice de cette expérience.

Des questions à aborder

- Pourquoi ce partenariat ? Quels objectifs recherchés pour les élèves de cette classe ?
- Quelle est l'idée artistique qui a donné naissance à ce projet, quel propos est recherché ? Dans certains cas, l'artiste a un projet plus ou moins précis. D'autre fois, il faut lui laisser quelques séances pour que puisse se dessiner le projet. D'autres fois encore, l'enseignant ou l'équipe a déjà une idée de départ, un fil rouge qui servira d'appui à l'artiste. Mais dans tous les cas, il faut prendre le temps de se comprendre et d'approfondir.
- Quelles sont les caractéristiques des élèves de cette classe au niveau attentionnel et relationnel, peuvent-ils travailler ensemble, en autonomie, peuvent-ils se concentrer, ont-ils déjà eu des apprentissages dans l'activité ?
- Quels sont leurs rapports à la culture et quelle culture ? Quelle représentation ont-ils de la danse ou du cirque ? Sont-ils déjà allés à un spectacle ?
- Quels apprentissages visés ?
- Quel travail est envisagé en classe pour étayer l'intervention et le projet ? Des temps de présentation aux familles, à d'autres collègues ? Des temps de préparation, des temps d'ouverture vers d'autres supports artistiques : livres, arts visuels, musique, histoire des arts sont ils prévus ?
- Quelle approche culturelle est envisagée : supports en classe : DVD de spectacles, œuvres ou spectacles vivants dans une structure culturelle de proximité, des échanges en classe avec l'artiste sur son métier, son itinéraire artistique ?
- Quelle restitution pour ce projet, en classe ou devant d'autres camarades de l'école ou devant les parents ou dans un dispositif plus large (dans l'école, dans la circonscription, Semaine de la danse, avec les parents ...) ? *La présence du danseur intervenant y est souhaitée, des heures peuvent être comprises à cet effet dans le temps prévu d'intervention.*

¹ Voir page 1 la définition du terme projet

5. PARTAGER UNE DEMARCHE

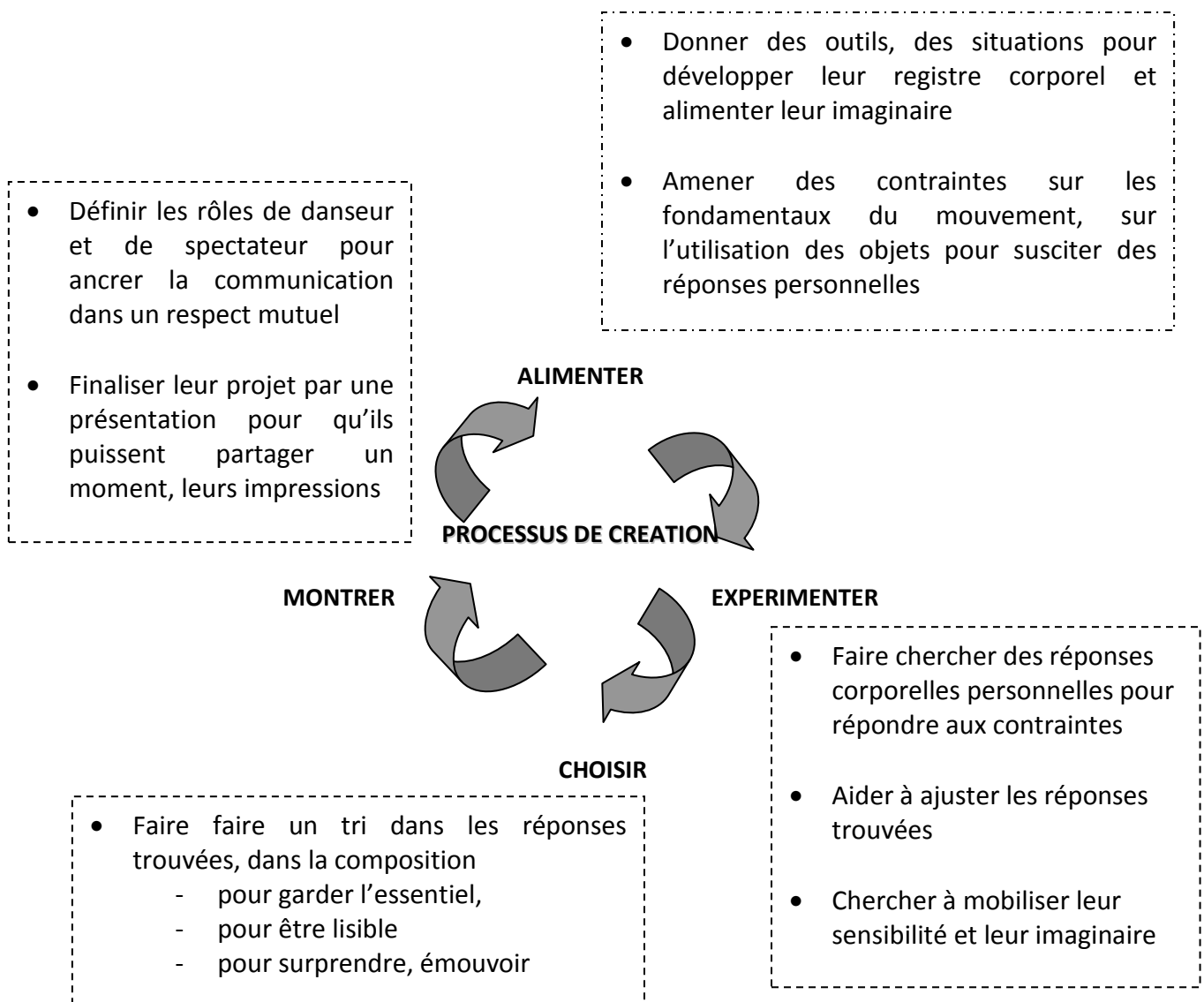
DES IMPERATIFS A INSTALLER

- Créer un climat de sécurité affective pour les élèves, propice aux apprentissages et à la relation, en construisant progressivement le regard du spectateur.
- Proposer des entrées en danse ou arts du cirque qui prennent en compte les possibilités corporelles de chacun, tous doivent réussir.

FAIRE VIVRE AUX ELEVES UNE DEMARCHE DE CREATION

La démarche de travail en partenariat doit solliciter le processus de création de l'élève.

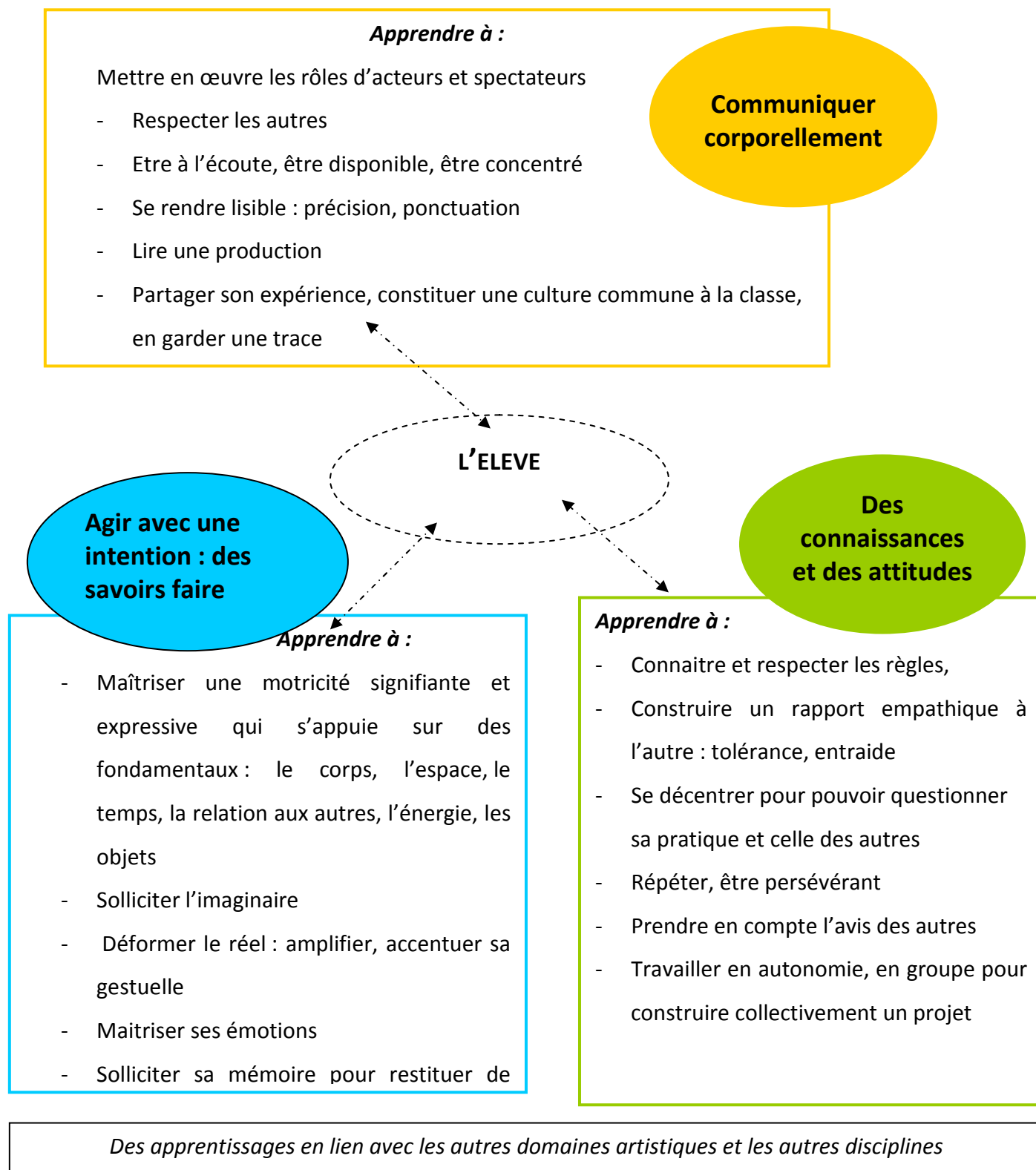
- Mettre les élèves en démarche de création, ce n'est pas les faire entrer dans l'activité par la reproduction d'une technique particulière ni les laisser improviser sans cadre ni contraintes.
- Mettre les élèves en démarche de création, c'est leur faire expérimenter, à partir de sollicitations et de contraintes, des situations qui alimentent leur motricité expressive, leur imaginaire.



6. LES APPRENTISSAGES VISES

La compétence visée : Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique.

Enjeux éducatif de la compétence : Oser, savoir et pouvoir agir sous le regard des autres, dans un souci de communiquer.



7. LES ROLES ET LES APPORTS SPECIFIQUES DE CHACUN DANS LE PROJET¹

L'enseignant initie, coordonne, régule le projet, connaît la spécificité de l'artiste choisi, s'appuie sur les compétences artistiques du partenaire.

L'artiste est engagé lui-même dans une démarche artistique, inscrit ses interventions dans les programmes et dans le projet, s'appuie sur les compétences pédagogiques de l'enseignant.

L'ENSEIGNANT

- Connaissance des élèves et du contexte de l'école
- Compétences pédagogiques : organisation des modules et des apprentissages, gestion des groupes et évaluation des apprentissages
- Intégration du projet à la vie de la classe : préparer la venue de l'artiste, liens avec les autres disciplines, liens entre les interventions

*Démarche de création
Règles de fonctionnement
Education des danseurs et des spectateurs
Liens avec la culture artistique*

- Connaissance du monde culturel et artistique
- Compétences artistiques spécifiques : apport d'un univers poétique et sensible et des fondamentaux du mouvement dansé
- Expertise par rapport aux propositions des élèves
- Propositions adaptées pour la production finale des enfants

L'ARTISTE

¹ L'enseignant doit avoir ou s'engage à acquérir un minimum de connaissances sur l'enseignement de ces disciplines artistiques.

8. ELABORER UN PLAN COMMUN D' ACTIONS

Le projet doit s'inscrire dans une durée suffisamment longue. Aussi est-il préférable d'organiser les interventions de chacun.

L'ENSEIGNANT

- Présenter le projet aux élèves en amont
- Préparer l'accueil de l'artiste en classe et en salle. L'enseignant peut mener quelques séances de découverte, afin d'installer les premières règles de fonctionnement : début, fin, écoute, concentration et silence sur l'espace scénique.
- Conduire seul des séances intermédiaires
- Prévoir
 - o des contenus et des modalités d'échanges entre élèves et avec l'artiste
 - o des moyens de construire et utiliser des traces de l'activité des élèves
 - o des apports culturels : spectacle, DVD, histoire des arts

ETABLIR ENSEMBLE UN PLANNING PREVISIONNEL POUR :

- Echanger et construire le projet en amont de l'intervention
- Caler les modalités d'intervention de l'artiste dans l'emploi du temps hebdomadaire de la classe. Sa présence sur le module est à organiser¹
- Prévoir des temps enseignant -artiste pour pouvoir effectuer des réajustements éventuels
- Prévoir un temps de finalisation du projet. Un temps de rencontre est souhaitable dans la classe ou l'école, dans une structure culturelle de proximité ou soit par la participation à la semaine de la danse.
- Effectuer un bilan avec les élèves et avec l'enseignant à la fin de projet.

SE METTRE D'ACCORD ENSEMBLE SUR LES TRAMES DE SEANCES

| <u>Avant les séances</u> | <u>Pendant les séances en salle</u> | <u>Après la séance en classe</u> |
|---|---|---|
| L'enseignant est garant de cette phase | L'enseignant et l'artiste sont garants de cette phase | L'enseignant est garant de cette phase |
| Se remettre en mémoire le travail précédent Définir : le travail à faire les groupes si nécessaire la séance par rapport à l'avancée du projet. | Se mettre d'accord : - sur la place et le mode d'intervention de l'enseignante et de l'artiste - sur la structure de la séance : - échauffement ou entrée en activité - temps de travail à partir de consignes et contraintes précises - temps d'expérimentation seul ou en groupe - des temps de composition pour choisir et construire une production donnée à voir | - Exploiter les traces prises en salle pour construire une mémoire collective (affiche, carnet, photos...) - Echanger, travailler à partir des séances (liens avec autres disciplines) - Mettre en évidence les apprentissages réalisés, les progrès des élèves - Mettre en relation ce qui a été vécu avec la production d'artistes (œuvres) - Faire des liens avec les autres champs artistiques (histoire des arts, cycle 3) |

¹ Voir les propositions possibles page suivante

Le partenariat peut revêtir plusieurs modalités : des exemples de co-intervention

| 1° temps | 2° temps | 3° temps |
|---|--|--|
| <p>L'ENSEIGNANT AVEC SA CLASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installe les conditions de fonctionnement en danse : espace, écoute, concentration, rituel "d'entrée dans l'activité" - Fait vivre une diversité de situations en utilisant divers inducteurs : musique, objets, photos, contraintes sur l'espace, la relation à l'autre, jeux | <p>L'ARTISTE ET L'ENSEIGNANT</p> <p>L'artiste avec sa sensibilité, son registre personnel, son univers particulier, va diversifier, enrichir, orienter les situations</p> | <p>L'ENSEIGNANT ET L'ARTISTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aident les élèves à se mettre en projet - Aident à la réalisation, à la lisibilité de la production |

Autre modalité

| | | |
|--|--|---|
| <p>L'ARTISTE ET L'ENSEIGNANT CONJOINTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'artiste¹ mène quelques séances de découverte - L'enseignant aide à installer les conditions de fonctionnement : espace, écoute, concentration, rituel "d'entrée dans l'activité" | <p>L'ARTISTE ET L'ENSEIGNANT ALTERNATIVEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'artiste initie un travail sur 1 ou 2 séances que l'enseignant poursuit seul sur les séances suivantes - Aident les élèves à se mettre en projet | <p>L'ENSEIGNANT SEUL OU AVEC L'ARTISTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aident à la réalisation, à la lisibilité de la production |
|--|--|---|

¹ En arts du cirque, cette proposition est pertinente car il s'agit d'outiller rapidement les élèves.

9. FICHE DU PROJET

Fiche à retourner à IEN de circonscription AVANT LE DEBUT du projet

Projet artistique et culturel en

Titre éventuel.....

| | |
|--|---|
| Enseignant Ecole : Classe de : Nom et prénom : | Artiste Nom et prénom : Compagnie : Contacts (mail, téléphone, adresse) |
|--|---|

Le cahier des charges

- L'intervention doit s'inscrire dans un projet artistique et culturel négocié avec l'enseignant et inscrit au projet d'école.
- L'intervention doit prendre en compte deux orientations des programmes : la formation du danseur ou du circassien et la formation du spectateur.
- L'intervention doit amener les élèves à vivre une démarche de création.
- Une finalisation par un temps de présentation, partage est souhaitable.

Le contenu du projet artistique et culturel de collaboration retenu par l'enseignant et l'artiste

- Présentation (en quelques lignes) du projet :

- Liens avec les autres disciplines prévues, en classe, dans des structures culturelles :

- La période (dates retenues) pour les x..... heures d'intervention avec la classe et modalités d'intervention du danseur :

- La finalisation prévue pour le projet :

Signature enseignant

Signature IEN

10. EVALUER LE PROJET

Des points d'appui pour faire un bilan conjointement avec l'artiste.

Par rapport à la mise en place et déroulement du projet :

- Qui est à l'origine du projet enseignant, artiste, projet d'école, structure culturelle, collectivité territoriale, CPC EPS ?
- Les objectifs et thèmes de travail choisis ont-ils été pertinents ?
- La durée du projet est elle satisfaisante ?
- Le temps de concertation a-t-il été suffisant pour construire et réguler le projet ?
- L'organisation des interventions choisie a-t-elle été satisfaisante ?
- Chacun a-t-il eu le sentiment de trouver sa place dans le partenariat ?

Par rapport aux effets produits :

- **Au niveau de l'école,**

Quelles incidences sur :

- le volet artistique et culturel du projet d'école ? (dynamique dans l'école : participation à de nouveaux dispositifs, nouveaux projets)
- le climat scolaire ?
- la relation avec les familles ?

- **Au niveau des élèves et de la classe**

Quelles incidences au niveau de :

- l'appropriation de nouveaux moyens d'expression par les élèves ?
- la rigueur et la concentration ?
- l'autonomie ?
- la confiance en soi ?
- l'engagement dans un travail collectif ?

Quel changement au niveau :

- du climat de classe, de la relation entre les élèves ?
- de l'appétence pour le monde culturel et artistique ?
- du parcours artistique et culturel de l'élève ?

- **Au niveau de la relation partenariale**

Quel bilan faire au niveau :

- de la concertation sur les apprentissages des élèves et leurs progrès ?
- de l'enrichissement personnel et professionnel ?

Si vous aviez à mener un nouveau projet quelles évolutions, quels points à conserver, à améliorer ou à changer ?

ANNEXE

Lyon, 7 avril 2010

**Conseillers Pédagogiques
Départementaux EPS**

Affaire suivie par :
Mme Charvet-Néri
CPD EPS

Téléphone :
04.72.80.69.94
Télécopie :
04.72.71.46.85

Mèl :
Ce.ia69-cpdeps@ac-lyon.fr
21, rue Jaboulay
69309 LYON cedex 07

À

Mesdames et Messieurs les Conseillers
pédagogiques de circonscription en EPS

Objet : TRAVAIL EN PARTENARIAT EN DANSE ET ARTS DU CIRQUE

Préambule : Dans un projet en partenariat, l'enseignant est maître de son projet pédagogique, inscrit dans le projet d'école, qu'il mène avec sa classe entière, dans le temps scolaire en s'appuyant sur les programmes. L'intervenant doit avoir la qualification requise pour intervenir à l'école et être agréé par l'inspecteur de l'éducation nationale.

RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION DES ARTISTES A L'ECOLE

Les intervenants rémunérés sont soumis à une double condition pour intervenir à l'école :

- De qualification dans l'activité :

En danse : être titulaire d'un diplôme d'état en danse (DE) ou démontrer une compétence professionnelle.

Cette compétence sera alors examinée par une commission départementale constituée du conseiller pour l'éducation artistique et culturelle à la DRAC Rhône-Alpes, d'un conseiller pédagogique départemental en EPS, et d'un ou deux conseillers pédagogiques de circonscription en EPS. L'intervenant devra fournir un curriculum vitæ.

En arts du cirque : être titulaire à titre dérogatoire, du brevet d'initiateur en arts du cirque (BIAC).

L'intervenant devra obligatoirement fournir un curriculum vitæ. Sa compétence à conduire un projet artistique avec des élèves de l'école élémentaire sera examinée par une commission départementale constituée du conseiller pour l'éducation artistique et culturelle à la DRAC Rhône-Alpes, d'un conseiller pédagogique départemental en EPS, d'un ou deux conseillers pédagogiques de circonscription en EPS.

- D'agrément délivré par l'inspecteur de l'éducation nationale qui valide leur compétence à enseigner à un public de jeunes enfants et à s'inscrire dans un projet.

Les intervenants bénévoles doivent être agréés par l'inspecteur de l'éducation nationale et autorisés par le directeur d'école.

TEXTES DE REFERENCE

- *Décret n° 88-709 du 6 mai 1988 d'application de la loi n° 88-20 du 6 janvier 1988* sur les enseignements artistiques définissant les conditions dans lesquelles certaines personnes peuvent apporter leur concours aux enseignements artistiques du premier et du second degré.

- *Arrêté du 10 mai 1989* fixant les modalités d'attestation de compétence professionnelle pour les personnes apportant leur concours aux enseignements et activités artistiques.

- *Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992* relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires (annexe 1).

QUELQUES REPERES :

L'enseignant

- Initie le projet.
- Intègre le projet à la vie de la classe.
- Coordonne le projet de manière à donner du sens.
- Régule les différentes composantes du projet (durée, fréquence, intervention du partenaire, sorties).
- Reste responsable de ses élèves.
- S'appuie sur les compétences artistiques du partenaire.

Le partenaire artiste intervenant

- Est engagé lui-même dans une démarche artistique.
- Inscrit ses interventions dans les programmes.
- S'appuie sur les compétences pédagogiques de l'enseignant.
- Propose une ouverture culturelle.
- Initie une démarche de création artistique en complémentarité et en accord avec l'enseignant.
- Porte un regard professionnel sur la production des enfants.

| <i>Procédures</i> | <i>Tâches</i> |
|--|---|
| ELABORATION ET ECRITURE DU PROJET | L'enseignant : <ul style="list-style-type: none">- Prend contact avec l'Inspection de l'Education Nationale de sa circonscription- Rédige son projet, le soumet à l'agrément de l'IEN- Propose l'intervenant avec qui il souhaite travailler- Attend la validation du projet et du choix de l'intervenant avant la mise en œuvre- Exprime ses besoins en formation. |
| MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET | L'enseignant : <ul style="list-style-type: none">- prend en charge les premières séances de pratique pour préparer l'intervention de l'artiste- assure le suivi : avant et après la séance sans oublier le volet interdisciplinaire- donne plus d'importance à la démarche de création qu'à la production finale- régule les échanges pendant la durée du projet (artiste, enfants, enseignant). <p>L'aboutissement du projet met en valeur les productions des enfants, si possible dans un lieu culturel adapté et s'appuie sur les compétences de mise en scène de l'artiste. Une initiation à la réception des œuvres est nécessaire. Une sortie scolaire est conseillée : spectacle chorégraphique ou circassien.</p> |
| CONTRAINTES DU PROJET EN PARTENARIAT | <ul style="list-style-type: none">- Le rôle de chacun des partenaires doit être précisément défini- Le projet doit s'inscrire dans une durée suffisamment longue- L'alternance entre les interventions du partenaire et de l'enseignant doit être prévue pour assurer la plus grande cohérence dans le suivi du projet- L'enseignant a des connaissances sur l'enseignement de ces disciplines artistiques ou s'engage à les acquérir. |

Pour l'équipe des conseillers départementaux en EPS
Mme Charvet-Néri